

# Musique et Chant 2020 / 2021



NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Nom responsable légal \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Mail obligatoire \_\_\_\_\_

**Pour les mineurs, téléphone et email du responsable légal (en cas d'urgence ou d'absence de l'animateur)**

- Guitare 30 minutes       Basse 30 minutes       Chant 30 minutes  
 Guitare 45 minutes       Piano 30 minutes  
 Guitare 1 heure

## Grille de paiement de la cotisation / adhésion de 31€ sur chèque séparé

Plusieurs adhérents d'une même famille, ou plusieurs activités pour un même adhérent : réduction de 30 euros

	Comptant	ou	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3	
Activité :						+ 1 chèque de 31€ par adhérent
Réduction famille ou multi-activités (30€)						
Déduction Pass-jeunes (St-rémy / Choisel)						
TOTAL .....			Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3	
Banque						
n° chèque						
Emetteur						

## Signature de l'adhérent ou du représentant légal

Je soussigné \_\_\_\_\_

- ai pris connaissance et accepte le règlement intérieur de la MLC
- autorise la diffusion sur le site de la MLC ou sur tout support des photos prises lors des cours et spectacles sur lesquelles je / ou mon enfant figure
- autorise l'animateur responsable de mon enfant, ou tout représentant de la MLC à faire intervenir les services médicaux en cas de nécessité

Je souhaite une attestation de suivi de cours pour mon CE

Date et signature  
mention "lu et approuvé"

	2 chèques à l'inscription		ou paiement échelonné			Horaires
	Cotisation	Adhésion	3 chèques + 1 chèque de 31€			
Guitare 30 minutes	539	31	179	180	180	lun 16h - 22h30 / Mer 9h-12h
Guitare 45 minutes	808	31	270	269	269	lun 16h - 22h30 / Mer 9h-12h
Guitare 1 heure	1078	31	360	359	359	lun 16h - 22h30 / Mer 9h-12h
Basse 30 minutes	539	31	179	180	180	lun 16h - 22h30 / Mer 9h-12h
Piano 30 minutes	539	31	179	180	180	lun 16h - 22h30 / Mer 9h-12h
Chant 30 minutes	600	31	200	200	200	Mer 13h-17h

## Modalités de règlement

Règlement en 2 ou 4 chèques à l'ordre de "MLC St Rémy" ou en espèces. Encaissement début novembre, janvier et avril.

L'adhésion doit être payée par un chèque séparé, elle n'est pas remboursable,

Les nouveaux adhérents peuvent annuler leur inscription à l'issue des 2 premières séances.

L'adhérent doit inscrire son nom et le cours choisi au dos de chaque chèque

## Engagement

Pour les mineurs, les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'animateur avant de repartir